Fiche produit



Mastic polyuréthane noir 50033 poliflex krafft

Marque: KRAFFT

Référence: ALM 0175.0101

Mastic polyuréthane noir de haute qualité, facile à appliquer et à élasticité permanente. Assure l'étanchéité des joints et des fissures, offrant un durcissement rapide. Résistant à l'eau, à l'humidité, aux vibrations, aux changements de température et aux rayons UV. Idéal pour les applications exigeantes, avec certification de qualité AENOR qui garantit ses performances et sa durabilité dans diverses conditions.

Voir le produit en ligne

Description

Le mastic polyuréthane noir Krafft Poliflex 50033 est un produit de haute qualité conçu pour assurer une étanchéité durable des joints et des fissures. Sa formule en polyuréthane lui confère une élasticité permanente, ce qui le rend idéal pour les applications exigeantes où une résistance aux vibrations, aux changements de température, à l'humidité et aux rayons UV est requise.

Ce scellant se distingue par son application facile et son durcissement rapide, permettant un travail efficace et rapide. Sa couleur noire le rend idéal pour les applications où une finition discrète et professionnelle est requise. De plus, il possède la certification de qualité AENOR, qui garantit ses performances et sa durabilité dans diverses conditions.

Grâce à sa résistance à l'eau et à l'humidité, ce mastic est parfait pour une utilisation en extérieur, comme sur les joints de fenêtres, les portes, les façades, les terrasses, entre autres. Sa polyvalence et sa qualité en font une option fiable pour les professionnels et les utilisateurs à la recherche d'un mastic performant et durable.

Caractéristiques

Couleur	Negre
EAN	8410410500335
Fabricant	KRAFFT
Matériel	Polyuréthane

Ce document est établi à partir de la fiche publiée sur notre boutique et est fourni à titre informatif. Il n'a pas de caractère contractuel. Il peut contenir des erreurs ou omissions et ne remplace pas la fiche technique du fabricant.

Pour toute question, contactez notre équipe d'assistance

Article téléchargé le 4 novembre 2026